

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 271

6 février 2009

### SOMMAIRE

<b>AI International Finance S.à r.l.</b> .....	<b>12971</b>	<b>IVB S.A.</b> .....	<b>13000</b>
<b>Alcogro S.A.</b> .....	<b>13005</b>	<b>Kashiwa Holdings</b> .....	<b>12978</b>
<b>AYMS Audit S.à r.l.</b> .....	<b>13007</b>	<b>LEA Finance Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>13001</b>
<b>Beyer Déménagements Luxembourg Sàrl</b> .....	<b>12991</b>	<b>LMT LUX SA</b> .....	<b>12989</b>
<b>Creseer Finance S.A.</b> .....	<b>13002</b>	<b>Lusmifin S.A.</b> .....	<b>12992</b>
<b>Creseer Finance S.A.</b> .....	<b>13002</b>	<b>MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l.</b> .....	<b>13008</b>
<b>Domisa S.A.</b> .....	<b>13001</b>	<b>MEIF II Saubere Energie Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>13007</b>
<b>Domisa S.A.</b> .....	<b>13002</b>	<b>Metal Finance S.A.</b> .....	<b>13007</b>
<b>Dreadnought Investments Limited S.à r.l.</b> .....	<b>13006</b>	<b>Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>12994</b>
<b>Electro-KW</b> .....	<b>13008</b>	<b>OCM Luxembourg Chesapeake Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>13000</b>
<b>Eric Bommel S.A.</b> .....	<b>13005</b>	<b>Oerlikon Balzers Coating Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>12990</b>
<b>EVP Holding Luxembourg S.A.</b> .....	<b>12991</b>	<b>Oerlikon Balzers Coating Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>12991</b>
<b>GFRI 2, S.à r.l.</b> .....	<b>12993</b>	<b>Patron Eurosail Holdings Sàrl</b> .....	<b>13006</b>
<b>Golden Hope Investments (Europe) S.à r.l.</b> .....	<b>13008</b>	<b>Pesca Holding S.A.</b> .....	<b>13003</b>
<b>GREP Core B</b> .....	<b>12990</b>	<b>PESCA Spf S.A.</b> .....	<b>13003</b>
<b>Harmony Finance S.A.</b> .....	<b>12989</b>	<b>Plansee Mitsubishi Materials Global Sinter Holding, S.A.</b> .....	<b>12991</b>
<b>HSH Global Aircraft I S.à r.l.</b> .....	<b>12992</b>	<b>Retail France Investissement</b> .....	<b>13005</b>
<b>Ice Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>12962</b>	<b>Socoma Exploitation S.A.</b> .....	<b>13006</b>
<b>Inspicio 1 S. à r.l.</b> .....	<b>12997</b>	<b>Unevinc S.A.</b> .....	<b>12993</b>
<b>International Worldwide Retail S.A.</b> .....	<b>12990</b>		
<b>ITT Industries Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>12997</b>		
<b>ITT Industries Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>12994</b>		
<b>ITT Industries S.à r.l.</b> .....	<b>13001</b>		

**Ice Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.096.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand nine, on the second of January.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Camellie Limited, a company limited by shares, incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Register of corporate affairs of the British Virgin Islands under number 1509790, hereby represented by Ms. Emelie Marius, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on January 2, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Ice Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans, receivables and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may acquire and hold loans and receivables. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500,-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1 The Company is managed by a Board composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 Each Class B Manager on the Board must, for the period that he or she holds office, be resident in Luxembourg for tax purposes. No manager on the Board shall be resident in the United Kingdom for tax purposes.

7.3 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.****8.1 Powers of the Board**

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific administrative matters to one or more agents by the Board.

8.1.3 Any powers relating to matters of the strategy or policy of the Company shall not be delegated.

**8.2 Procedure**

8.2.1 The Board shall meet, at least two times per financial year, upon the request of any two (2) managers, at the registered office of the Company or at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg.

8.2.2 A meeting of the Board will not be regarded as being duly convened unless any Class B Manager attending the meeting is physically present at the place of meeting.

8.2.3 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.4 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.5 A manager may grant a power of attorney to any Class B Manager in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.6 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the

Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.7 Any Class A Manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, provided that a majority of the managers is present in person in Luxembourg. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.8 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.2.9 The Board may in its discretion, each time subject to the best interests of the Company, make available to the shareholders and the creditors of the Company any such information and/or documents regarding the Company and its operations including but not limited to information in relation to decisions adopted at Board meetings, as it deems appropriate.

### 8.3 Representation

8.3.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### **Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

#### 10.1 Powers and voting rights

10.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

10.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders in writing, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions adopted in accordance with the Articles are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

#### 10.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

10.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

10.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

10.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

10.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

10.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

10.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

10.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

### Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

### Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

### Art. 16. General provisions.

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

12966

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of the signing of this deed and ends on December 31, 2009.

*Subscription and Payment*

Camellie Limited, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The following legal person is appointed as Class A Manager of the Company for an unlimited period:

- Bayeux Trustees Limited, a company limited by shares, incorporated and existing under the laws of Guernsey with registered office at Investec House, PO Box 290, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RP, Guernsey, registered with the Guernsey commercial registry under number 6494; and

2. The following physical persons as Class B Managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Luca Gallinelli, born on 6 May 1964 in Firenze, Italy, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Marc Limpens, born on 17 February 1951 in Overijsse, Belgium, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le deux janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Camellie Limited, une société anonyme (company limited by shares), constituée et organisée selon les lois des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social à Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, les Iles Vierges britanniques et immatriculée au Registre des Sociétés (Register of corporate affairs) des Iles Vierges britanniques sous le numéro 1509790, ici représentée par Mme Emelie Marius, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 janvier 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Ice Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de créances et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut acquérir et détenir des prêts et des créances. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tous ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) aux tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers en raison du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Chaque Gérant de Classe B doit, durant la durée de son mandat, être résident au Luxembourg d'un point de vue fiscal. Aucun gérant du Conseil ne sera, d'un point de vue fiscal, résident en Angleterre.

7.3 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

#### Art. 8. Conseil de gérance.

##### 8.1 Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches administratives spécifiques.

8.1.3 Les pouvoirs relatifs à la stratégie ou à la politique de la Société ne peuvent être délégués.

##### 8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunira, au moins deux fois par exercice social, sur convocation de deux (2) gérants, au siège social de la Société ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera situé à Luxembourg.

8.2.2 Une réunion du Conseil ne sera considérée comme valablement convoquée que si chaque Gérant de Classe B participant à la réunion est physiquement présent au lieu de la réunion.

8.2.3 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

8.2.4 Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.5 Un gérant peut donner une procuration à un Gérant de Classe B afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.6 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.7 Tout Gérant de Classe A peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, sous condition que la majorité des gérants soit présente en personne au Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.2.9 Le Conseil peut, à sa discrétion et sous réserve du meilleur intérêt de la Société, mettre à disposition des actionnaires et des créanciers de la Société toutes informations et/ou tous documents concernant la Société et ses opérations y compris les informations liées aux décisions prises par le Conseil, et suivant ce qui lui semble approprié.

##### 8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

##### 10.1 Pouvoirs et droits de vote

10.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).



10.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés par écrit, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés adoptées conformément aux Statuts sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2 Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

10.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

10.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.2.3 Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

10.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

10.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

10.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 11. Associé unique.**

11.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le Conseil prépare le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4 Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale Annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivants la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 13. Réviseurs d'entreprises.**

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la Loi.

13.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1 Un montant de cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer sur un compte de réserve ou le reporter.

14.3 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté

des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 16. Dispositions générales.

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de signature du présent acte et se termine le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et libération*

Camellie Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution sont estimés environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. La personne morale suivante est nommée Gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Bayeux Trustees Limited, une société anonyme (company limited by shares), constituée et régie par les lois de Guernsey, avec siège social à Investec House, PO Box 290, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RP, Guernsey, immatriculée au registre de commerce (commercial registry) de Guernsey sous le numéro 6494.

2. Les personnes physiques suivantes sont nommées Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Luca Gallinelli, né le 6 mai 1964 à Florence, Italie, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overijsse, Belgique, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Marius et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 7 janvier 2009. LAC/2009/615. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009010614/5770/502.

(090009440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**AI International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.098.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine, on the eighth day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

The Company "CARDINAL TRUSTEES LIMITED", with registered office at 9, Pelican Drive, Columbus Centre, Road Town (Tortola), British Virgin Islands, here represented by Mr. Bertrand DUC, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 6<sup>th</sup> day of January 2009,

which proxy shall be signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned Notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the undersigned notary to draw up as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:"

**Section I. Denomination, Object, Registered Office, Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become associates in the future, a private limited liability company under the name of "AI INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l." which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, by the law of August 15<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (hereinafter referred to as the Law), by the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 on companies with limited liability and their amended laws, as well as by the present articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment. The Company may in particular acquire by purchase, subscription, or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial issued by any public or private entity. The Company may as well transfer by sale, exchange or otherwise, securities of any kind. The Company may administer, control and develop its portfolio.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies.

The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles. The Company may also establish branches and subsidiaries both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited duration.

In case of death of a shareholder or a manager or in case a manager retires, the Company will not be dissolved and it will continue to exist among the surviving shareholders and the legal heirs of the deceased associate.

The disability, bankruptcy or insolvency of any one of the associates shall not terminate the Company.

## Section II. Corporate Capital, Contribution, Shares

**Art. 5.** The corporate capital is set at twenty thousand United States Dollar (USD 20,000.-), represented by one thousand (1,000) common voting shares having a par value of twenty United States Dollar (USD 20.-) each.

In case of and for the time all the shares are held by a sole shareholder, the Company will be considered as a "one-man company with limited liability" pursuant to article 179 (2) of the Law; in this eventuality, the articles 200-1 and 200-2 of the Law will be applicable.

**Art. 6.** The shares are freely transferable among shareholders, or, if there is no more than one shareholder, to third parties; in the case of plurality of shareholders, they can only be transferred to non-shareholders with the prior consent of the general meeting of the shareholders representing at least a majority of three quarters of the corporate capital.

**Art. 7.** The transfer must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer will only be binding upon the Company and third parties after the transfer has been notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each associate who so requests.

**Art. 8.** Each share is indivisible in so far as the Company is concerned. Co-owners are represented towards the Company by only one of them or by a common attorney-in-fact chosen among the associates.

The rights and obligations attached to each share follow the share wherever it goes. The ownership of a share automatically entails adhesion to the present Articles.

## Section III. Management

**Art. 9.** The Company is managed by no fewer than one (1) and no more than three (3) managers, whether chosen from the shareholders or not, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders representing more than half of the corporate capital. If two (2) or three (3) managers have been appointed, they will constitute a board of managers which will manage the affairs of the Company (the Board).

At any time the sole shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders, of the Company (the General Meeting) may, at the same majority, decide to dismiss one or all the managers for any reason whatsoever left to the final determination of the shareholders.

At any time the sole shareholder, or, as the case may be, the General Meeting may delegate to one or more managers, who will be called general manager(s), the power to conduct the daily management of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the General Meeting fall within the competence of the sole manager, or, if the Company is managed by two (2) or three (3) managers, of the Board.

The sole manager or board of managers shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any and all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations relating to its objects.

The Company shall be validly bound towards third persons by the individual signature of the sole manager, or, if there are two (2) or three (3) managers, by the joint signatures of any two managers, one of which being the general manager when appointed.

In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Each manager is empowered to represent the company in court either as plaintiff or as defendant.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either associates or not, by the sole manager, or, if there are two (2) or three (3) managers, by the joint signature of any two managers acting jointly, one of which being the general manager when appointed.

The Board shall meet as often as the Company's interests so require or upon the call of any manager at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency. No such convening notice is required if all the managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Managers may participate to the meetings by visio-conference or any other means of telecommunication allowing their identification and their effective participation to the debates. Such meetings will be considered as having been held at the registered office.

Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### Section IV. Decisions and General Meetings

**Art. 10.** The decisions of the shareholders are taken at the General Meeting, or, if there are no more than twenty-five (25) associates in the Company, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the management to the shareholders by registered mail, facsimile (with original to follow by other means set forth herein) or overnight courier service.

In the event of a written consent, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it to the Company in the manner provided above within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

Each share entitles to one (1) vote.

**Art. 11.** Unless a provision to the contrary is provided for by the present Articles or by the Law, no decision is validly taken, unless adopted by the shareholders representing more than one half of the voting capital. If this quorum is not reached at the first meeting or written consultation, the shareholders are called or consulted a second time by the means set forth in Article 10 or under the Law and the decisions are taken at the majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the represented voting capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the company.

A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

**Art. 12.** The decisions of the General Meeting are recorded in a register of resolutions kept by the management at the registered office, to which will be attached the documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies.

#### Section V. Fiscal Year, Inventories, Distribution of Profits

**Art. 13.** The fiscal year begins on the first day of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) day of December of each year.

**Art. 14.** At the end of the business year, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet will be drawn up in accordance with the requirements set forth in the Law. Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

**Art. 15.** The gross profits of the Company stated in the annual inventory, after deduction of all general expenses, social charges, all write-offs for depreciation of the corporate assets and provisions for commercial or other risks, represent the net profit. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital.

The remaining profit shall be at the disposal of the shareholders who will decide to carry it forward or to distribute it. If there are losses, they shall be borne by all the shareholders within the proportion of and up to their shareholdings.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **Section VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. In the event of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the associates who shall determine their powers and their compensation.

### **Section VII. General Provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

### **Section VIII. Transitory Disposition**

Exceptionally, the first fiscal year will start on the present date and shall last until December 31, 2009.  
The first general meeting will be held in the year 2010.

### **Section IX. Subscription and Payment**

The party appearing declares to subscribe the whole one thousand (1,000) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twenty thousand United States Dollar (USD 20,000.-) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### **Section X. Costs**

The amount of costs, expenses, fees and charges which have to be paid by the Company as a result of its incorporation is estimated at one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

### **Section X. Resolutions of the shareholders**

The above appearing party, representing the entire subscribed capital, has adopted the following resolutions:

- 1.- Mr. Simon BAKER, Chartered Accountant, born on 26<sup>th</sup> of December 1955 in Elgin (United Kingdom), residing at 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, is appointed manager of the company for an unlimited period.
- 2.- The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of the manager.
- 3.- The registered office shall be at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société "CARDINAL TRUSTEES LIMITED", avec siège 9, Pelican Drive, Columbus Centre, Road Town (Tortola) Iles Vierges Britanniques, ici représentée par M. Bertrand DUC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 6 janvier 2009,

laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:"

### **Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "AI INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l." (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et particulier par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives (ci-après reprises sous le terme de "la loi"), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toute autre forme d'investissement. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat ou échange, des titres de toutes espèces, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société peut aussi transférer par vente, échange ou de toute autre manière, des titres de toutes espèces. La Société peut administrer, contrôler et développer son portefeuille de participations.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature.

La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision gérant unique, ou selon le cas, des gérants de la Société. Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour une modification des statuts. La Société pourra pareillement établir des filiales et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La Société est formée pour une durée indéterminée.

En cas de décès d'un associé ou d'un gérant ou dans le cas de départ d'un gérant, la Société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la Société.

### **Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt mille US Dollar (USD 20.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt US Dollar (USD 20,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la Société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, ou dans le cas d'un associé unique à des tiers; en cas d'associés multiples, elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément préalablement donné en assemblée générale des associés représentant les trois quart du capital social.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés sera conservé au siège social de la Société, selon les modalités requises par la loi, et pourra être consulté par tout associé qui le souhaite.

**Art. 8.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents Statuts.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par au moins un (1) et au plus trois (3) gérants, choisis ou non parmi les associés, nommés par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés représentant plus de la moitié du capital social. En cas de nomination de deux (2) ou trois (3) gérants, ils formeront un conseil de gérance qui gèrera les affaires de la société (le Conseil)

A tout moment, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale), peut, à la même majorité, décider la révocation d'un ou de tous les gérants pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés.

A tout moment, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, peut déléguer à un ou plusieurs gérants, qui seront appelés gérant(s) principal(aux), le pouvoir de conduire la gestion quotidienne de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du gérant unique, ou, si la société est gérée par deux (2) ou trois (3) gérants, du Conseil.

Le gérant unique ou le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle du gérant unique, ou, s'il y a deux (2) ou trois (3) gérants, par la signature conjointe de deux gérants, dont le gérant principal s'il en a été nommé.

Dans les relations courantes avec les administrations, la société est valablement représentée par un seul gérant, dont la seule signature engagera la société.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Chaque gérant a le droit d'ester en justice au nom de la Société tant en demandant qu'en défendant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, associés ou non, par le gérant unique, ou, s'il y a deux (2) ou trois (3) gérants, conjointement par deux gérants, dont le gérant principal s'il en a été nommé.

Le Conseil devra se réunir aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans la convocation, qui est en principe le Luxembourg. Une convocation écrite pour la réunion du Conseil devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir reçus pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

Un gérant peut donner un procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

Le Conseil peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les gérants peuvent participer aux réunions par visio-conférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective aux débats. Ces réunions seront considérées avoir été tenues au siège social.

Les résolutions du Conseil sont valablement prises à la majorité des votes émis. Les résolutions du Conseil seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents à la réunion.

En dehors de ces réunions, des résolutions prises par les membres du Conseil transmises à tous les gérants et dûment signées par chacun d'entre eux pourront valablement engager la société de la même manière que si elles avaient été prises en réunion dûment convoquée et porteront la date de la dernière signature. Les signatures des gérants pourront être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution rédigée sur lettre ou facsimile.

### **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises en Assemblée Générale, ou, s'il y a moins de vingt-cinq (25) associés dans la société, par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par la gérance aux associés par lettre recommandée, facsimile (suivi de l'envoi de l'original par tout autre moyen) ou par service de courrier rapide.

En cas de vote écrit, les associés auront l'obligation d'émettre leur vote et de l'envoyer à la société dans les quinze (15) jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

**Art. 11.** A moins de dispositions contraires prévues par les Statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum



n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, selon les modalités prévues par l'article 10 ou la loi, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

Les Status sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

#### **Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices.**

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.

**Art. 14.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la Société et un bilan résumant cet inventaire conformément à la loi. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaires et bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

#### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les Statuts, il sera fait référence à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### **Titre VIII. Disposition transitoire**

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale se tiendra en 2010.

#### **Titre IX. Souscription et Libération**

La partie comparante déclare souscrire l'intégralité des mille (1.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt mille US Dollar (USD 20.000,-), se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

## Titre X. Frais

Le comparant ci-avant désigné déclare que les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

### Résolutions des associés

La partie ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- M. Simon BAKER, expert comptable, né le 26 décembre 1955 à Elgin (Royaume-Uni), demeurant 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour un durée illimitée:
- 2.- La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. Duc et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 12 janvier 2009. LAC/2009/1039. Reçu soixante-quinze euros EUR 0,5% = 75,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009010612/5770/379.

(090009472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

### Kashiwa Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.095.

### STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Services Généraux de Gestion S.A., a société anonyme, existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 65.906, duly represented by Ms. Nathalie Jastrow, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 24 December 2008.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société anonyme.

#### A. Name - Duration - Purpose - Registered office

**Art. 1.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become holders of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of "Kashiwa Holdings" (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

An additional purpose of the Company is the acquisition, investment, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to

real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the establishment of branches holding real estate in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by a resolution of the board of directors. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) consisting of one hundred thousand (100,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

**Art. 6.** All shares of the Company shall be issued in registered form or in bearer form.

The issued shares that are in registered form shall be entered into the shareholder's register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each holder of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the shareholders' register evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors, or in case the Company is managed by one single director, by such director. The signatures shall be either manual or printed.

Any transfer of shares that are in registered form shall be recorded in the shareholders' register by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and transferee, or by the persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised by the board of directors.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the shareholders' register.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the shareholders' register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the shareholders' register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the shareholders' register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The owners of shares in registered form may at any time request conversion thereof into shares in bearer form.

Any conversion of registered shares into bearer shares shall be recorded in the shareholders' register.

Bearer shares shall be signed by two members of the board of directors, the signature of whom may be manual, in facsimile or affixed by means of stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such case it must be manual.

The Company recognizes only one single holder per share. In case one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint

one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

### C. Management

**Art. 7.** The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least, who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if its noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold their office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

**Art. 8.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not to be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence, the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or facsimile or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or facsimile or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, facsimile, or e-mail another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means of communication shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 9.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. If the Company is managed by one single director, the latter shall sign the minutes.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 10.** The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The Company is validly bound vis-à-vis third parties, by the joint signatures of at least two members of the board of directors, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the board of directors. If the Company is managed by one single director, the Company is validly bound vis-à-vis third parties by the sole signature of the single director, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the single director.

**Art. 12.** The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 13.** In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations regarding the item of the agenda of the meeting for which he is conflicted. He may take part in the deliberations regarding the other items on the agenda. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

#### **D. General meetings of shareholders**

**Art. 14.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Monday of the month of June of each year at 10 a.m.

If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

### **E. Supervision**

**Art. 15.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The statutory auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms. If certain thresholds are exceeded, the statutory auditor(s) shall be replaced by one or several réviseurs d'entreprise.

### **F. Financial year - Profits**

**Art. 16.** The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 17.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

### **G. Liquidation**

**Art. 18.** In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, or as may be determined by liquidation rights for particular classes of shares issued, if applicable.

### **H. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 19.** These articles of incorporation may be amended from time to time by the general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

### **I. Applicable law**

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

**Art. 21.** The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation and shall terminate on the 31 December 2009.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2010.

#### *Subscription and Payment*

All the one hundred thousand (100,000) shares have been entirely subscribed by Services Généraux de Gestion S.A., pre-named.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

#### *Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies have been fully observed.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The sole shareholder resolves to fix the number of directors to five and elect the following persons as members of the board of directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 31 December 2009:

1. Mr. Yohei Suzuki, company director, born in Shimizu-shi on 8 September 1941, residing at 2-1, Aoba-cho, Shimizu-ku, Shizuoka-shi, Shizuoka, Japan;
2. Mrs. Sumiko Suzuki, unemployed, born in Osaka-shi on 6 October 1946, residing at 2-1, Aoba-cho, Shimizu-ku, Shizuoka-shi, Shizuoka, Japan;
3. Mr. Adrian Ulrich Escher, deputy CEO, born in Zurich on 19 September 1960, residing at Ankerstrasse 38/A2.1, 8004 Zurich, Switzerland;
4. Mr. Andreas Bruno Gilgen, director, born in Wahlen BE on 23 October 1965, residing at Pilatusstrasse 4, 5430 Wettingen, Switzerland;
5. Mr. Christian Paul Lyk, lawyer, born in Davos GR on 18 November 1968, residing at Lindenbergstrasse 6, 5618 Bettwil, Switzerland.

##### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to elect FIN-CONTROLE S.A., a société anonyme having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 42.230 as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 31 December 2009.

##### *Third resolution*

The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their first and surnames, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A comparu:**

Services Généraux de Gestion S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906, dûment représenté par Mademoiselle Nathalie Jastrow, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2008 à Luxembourg.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme:

## A. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination "Kashiwa Holdings" (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra procéder à des emprunts sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, de même qu'elle pourra émettre des titres et des obligations.

Un objet social additionnel de la Société est l'acquisition, l'investissement, le développement, la promotion, la vente, le management, la location de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, y compris (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont le principal objet social est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, le management et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'établissement de succursales détenant des biens immobiliers situés dans la Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Actions

**Art. 5.** La Société a un capital souscrit de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 6.** Toutes les actions de la Société seront émises sous forme d'actions nominatives ou sous forme d'actions au porteur.

Toutes les actions nominatives émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. Les signatures pourront être manuscrites ou imprimées.

Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert accepté par la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement désigné à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en avait été émis un. Une pareille inscription



devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Dans l'hypothèse où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite au registre des actionnaires, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

Les propriétaires d'actions nominatives peuvent, à toute époque, en demander la conversion en actions au porteur.

Toute conversion d'actions nominatives en actions au porteur doit être inscrite au registre des actionnaires.

Les actions au porteur doivent être signées par deux membres du conseil d'administration. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois, l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, démembrés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions.

### C. Gestion

**Art. 7.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Dans l'hypothèse où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou contre une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 10.** Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 11.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'au moins deux membres du conseil d'administration ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le seul membre du conseil d'administration.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 13.** Lorsque surgit le cas d'un conflit d'intérêts avec un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire n'est pas constitutif d'un conflit d'intérêts, cet administrateur doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part aux délibérations se rapportant au point de l'ordre de jour de la réunion pour lequel le conflit existe. Il pourra prendre part aux délibérations se rapportant aux autres points inscrits à l'ordre du jour. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution soumise au vote, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

## D. Assemblées générales des actionnaires

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président et ce dernier présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les sujets traités lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux sujets inscrits à l'ordre du jour (dans lequel seront inscrits tous les sujets requis par la loi) et les transactions se rapportant à ces points.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être mandataire.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

## E. Surveillance

**Art. 15.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. Le(s) commissaire(s) est(sont) désigné(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat. Lors de dépassement de certains seuils, le(s) commissaire(s) seront remplacé(s) le cas échéant par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

## F. Exercice financier - Bénéfices

**Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17.** Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société

et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du gérant, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le gérant en observant les dispositions légales.

### G. Liquidation

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social ou de la manière déterminée par les droits de liquidation pour chaque classe d'actions émises, le cas échéant.

### H. Modification des statuts

**Art. 19.** Les présents statuts pourront être modifiés, périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

### I. Loi applicable

**Art. 20.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

**Art. 21.** Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

#### *Souscription*

Toutes les cent mille (100.000) actions ont été souscrites par Services Généraux de Gestion S.A., prédéfini.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à cinq et d'élire les personnes suivantes au conseil d'administration de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2009:

1. M. Yohei Suzuki, directeur de société, né à Shimizu-shi le 8 septembre 1941, demeurant au 2-1, Aoba-cho, Shimizu-ku, Shizuoka-shi, Shizuoka, Japon
2. Mme Sumiko Suzuki, sans profession, née à Osaka-shi le 6 octobre 1946, demeurant au 2-1, Aoba-cho, Shimizu-ku, Shizuoka-shi, Shizuoka, Japon
3. M. Adrian Ulrich Escher, directeur, né à Zürich le 19 septembre 1960 demeurant à Ankerstrasse 38/A2.1, 8004 Zürich, Suisse;
4. M. Andreas Bruno Gilgen, directeur, né à Wahlern BE le 23 octobre 1965, demeurant à Pilatusstrasse 4, 5430 Wettingen, Suisse;
5. Christian Paul Lyk, avocat, né à Davos GR le 18 novembre 1968, demeurant à Lindenbergstrasse 6, 5618 Bettwil, Suisse.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme dont le siège social se situe au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 comme commissaire de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2009.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Jastrow et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 5 janvier 2009. LAC/2009/247. Reçu cinq cents euros EUR 500,00.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009010615/5770/593.

(090009424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**LMT LUX SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 112.921.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009011084/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11055. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Harmony Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.372.

- Le siège social de la société est transféré du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

\* Madame Chantal GASPAS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086).

- Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

HARMONY FINANCE SA

N. PICCIONE / P. MESTDAGH

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009012110/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05768. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Oerlikon Balzers Coating Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4513 Niedercorn, route de Bacharage.

R.C.S. Luxembourg B 73.684.

Le Bilan au 31.12.06 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2009011085/1100/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX03946. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**International Worldwide Retail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 69.520.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 décembre 2008 que:

1. La démission de la société BF CONSULTING S.à r.l. de son poste de Commissaire est acceptée.

2. Est nommée en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société REVICONSULT S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16 me Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire de la société prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour extrait conforme

*Signature*

Référence de publication: 2009011086/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04534. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**GREP Core B, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.577.950,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.384.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 décembre 2008 les décisions suivantes:

- Reconnaître et accepter la démission de M. Benoît Prat-Stanford en tant que gérant de la Société avec effet immédiat,

- Reconnaître et accepter la démission de M. Neil Leslie Jones en tant que gérant de la Société avec effet au 2 février 2009, et

- Nommer M. Frederik Foussat, né le 12 mars 1972 à Paris, France, et ayant son adresse professionnelle au 69, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009011143/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04670. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Plansee Mitsubishi Materials Global Sinter Holding, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 110.469.

Le Bilan consolidé au 29/02/08 de la Société Mère Plansee Holding A.S a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2009011087/1100/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00711. - Reçu 54,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Oerlikon Balzers Coating Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4513 Niedercorn, route de Bacharage.

R.C.S. Luxembourg B 73.684.

Le bilan au 31.12.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2009011089/1100/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX03944. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Beyer Déménagements Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 101.877.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009011095/8353/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04250. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**EVP Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 71.948.

La Fiduciaire ROMAIN ZIMMER dénonce avec effet immédiat le siège social de la Société Anonyme EVP HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Les administrateurs en fonction, à savoir Monsieur Francesco OLIVIERI, Madame Beatrice GRIFONI et Madame Kristen SIMAT démissionnent avec effet immédiat.

La société INTERNATIONAL MANAGING COMPANY INC. démissionne avec effet immédiat en tant que commissaire de la même société.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Romain Zimmer.

Référence de publication: 2009011177/8516/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Lusmifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.294.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 novembre 2008 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société Certifica Luxembourg S.à.r.l. de son poste de Commissaire.
2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société REVICONSLT S.à.r.l., ayant son siège social 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009011098/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**HSH Global Aircraft I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.642.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 décembre 2008 qu'il a décidé:

(1) de transférer le siège social de la Société du 2, rue Henrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009;

(2) de prendre acte et d'accepter la démission de M. Achim Welschoff et M. Lothar Rafalski en tant que gérants de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2008 à 00:00 (heure de Luxembourg);

(3) de nommer en tant que gérants de classe A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour une durée indéterminée:

(i) Mme Anke JAGER, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(ii) M. James BERMINGHAM, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(4) de prendre acte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

(i) Mme Anke JAGER, gérant de classe A;

(ii) M. James BERMINGHAM, gérant de classe A;

(iii) Mme Angela BEHREND-GÖRNEMAN, gérant de classe B;

(iv) M. Michael RADUNZ, gérant de classe B;

(v) M. David Leslie WEAL, gérant de classe B;

(vi) Mme Ulrike ZIEGLER, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 7 janvier 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009011165/1092/34.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04681. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Unevinc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.064.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 5 décembre 2008*

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

\* Monsieur Jean-Paul REILAND, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Monsieur Carlo SCHLESSER, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification du siège social des Administrateurs personnes morales suivants de la Société comme suit:

\* MADAS S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* LOUV S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme

UNEVINC S.A.

MADAS S.à.r.l. / LOUV S.à.r.l.

*Administrateur / Administrateur*

C. FRANCOIS / A. VIGNERON

*Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2009011100/795/33.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05024. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**GFRI 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.022.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 décembre 2008 les décisions suivantes:

- Reconnaître et accepter la démission de M. Benoît Prat-Stanford en tant que gérant de la Société avec effet immédiat,  
- Reconnaître et accepter la démission de M. Neil Leslie Jones en tant que gérant de la Société avec effet au 2 février 2009, et

- Nommer M. Frederik Foussat, né le 12 mars 1972 à Paris, France, et ayant son adresse professionnelle au 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011109/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**ITT Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.548.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique en date du 10 décembre 2008, que:

- Madame Annette Markow-Blaich, née le 23 septembre 1955 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 122 Eschborner Landstrasse, 60489 Frankfurt am Main, Allemagne, a été nommée gérante de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Marc Schintgen, né le 9 mars 1965 à Luxembourg, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 9 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011101/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 250.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.020.

—  
In the year two thousand and eight, on the nineteenth of December.

Before US Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Montrica Global Opportunities Master Fund, an exempted company incorporated and governed by the laws of Caymans Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Monetary Authority under number 11832.

here represented by Ms Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18, 2008.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by his proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing person is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.020, incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 22, 2008, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 1553 on June 24, 2008.

The company's articles of association have been amended pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on October 29, 2008 published in the Memorial, Recueil Spécial C number 2825 on November 25, 2008 (the "Company").

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred twenty-five thousand US Dollars (USD 225,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.-) to two hundred fifty thousand US Dollars (USD 250,000.-) by issuing two hundred twenty-five thousand (225,000) new shares with a par

value of one US Dollar (USD 1) each and an aggregate par value of two hundred twenty-five thousand US Dollars (USD 225,000.-);

2. Subscription by Montrica Global Opportunities Master Fund, prenamed, to two hundred twenty-five thousand (225,000) new shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each and an aggregate par value of two hundred twenty-five thousand US Dollars (USD 225,000), by means of a payment in cash amounting to two hundred twenty-five thousand US Dollars (USD 225,000.-);

3. Amendment of Article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association to give it the following content:

"The corporate share capital is set at two hundred fifty thousand US Dollars (USD 250,000.-) represented by two hundred fifty thousand (250,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each, fully paid up";

4. Miscellaneous.

III. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions after deliberation:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two hundred twenty-five thousand US Dollars (USD 225,000.-) as to raise it from its present amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.-) to the amount of two hundred fifty thousand US Dollars (USD 250,000.-) by the issuance of two hundred twenty-five thousand (225,000) new shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each and an aggregate par value of two hundred twenty-five thousand US Dollars (USD 225,000.-) and vested with the same rights and obligations as the existing together shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Montrica Global Opportunities Master Fund, aforementioned, declares through its proxyholder to subscribe to two hundred twenty-five thousand (225,000) new shares, with a par value of one US Dollar (USD 1) each and an aggregate par value of two hundred twenty-five thousand US Dollars (USD 225,000.-), and to fully pay them up by means of a payment in cash amounting to two hundred twenty-five thousand US Dollars (USD 225,000.-).

Evidence of the wired monies has been given to the undersigned notary by the presentation of a copy of the blocking certificate issued by the bank keeping the Company's bank accounts.

The undersigned notary accepted that proof and considered it as sufficient to evidence that the funds were indeed wired on the Company's bank accounts.

*Second resolution*

Pursuant to the above increase of capital, the Sole Shareholder resolves to amend the paragraph 1 of Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The corporate share capital is set at two hundred fifty thousand US Dollars (USD 250,000.-) represented by two hundred fifty thousand (250,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each, fully paid up".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,000.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

**A comparu:**

- Montrica Global Opportunities Master Fund, une société exemptée constituée et régie selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Caïman, Les Îles Caïmans BWI, et enregistrée auprès de l' Autorité Monétaire sous le numéro 11832,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données le 18 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeura annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Le comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Montrica Global Opportunities Master Fund Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.020 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1553 en date du 24 juin 2008. Les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2825 en date du 25 novembre 2008 ( la "Société").

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cent vingt-cinq mille US Dollars (USD 225.000) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000) à deux cent cinquante mille US Dollars (USD 250.000) par l'émission de deux cent vingt-cinq mille (225.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, et une valeur nominale totale de deux cent vingt-cinq mille US Dollars (USD 225.000);

2. Souscription par Montrica Global Opportunities Master Fund, prénommée, de deux cent vingt-cinq mille (225.000) nouvelles parts sociales, disposant d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, et d'une valeur nominale totale de deux cent vingt-cinq mille US Dollars (USD 225.000), et de les libérer entièrement au moyen d'un paiement réalisé en numéraire d'un montant de deux cent vingt-cinq mille US Dollars (USD 225.000);

3. Modification de l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner le contenu suivant:

"Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille US Dollars (250.000) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, entièrement libérées.";

4. Divers.

III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent vingt-cinq mille US Dollars (USD 225.000) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000) à deux cent cinquante mille US Dollars (USD 250.000) par l'émission de deux cent vingt-cinq mille (225.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, et une valeur nominale totale de deux cent vingt-cinq mille US Dollars (USD 225.000), et disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Montrica Global Opportunities Master Fund déclare, par le biais de son mandataire, souscrire aux deux cent vingt-cinq mille (225.000) nouvelles parts sociales, disposant d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, et d'une valeur nominale totale de deux cent vingt-cinq US Dollars (US 225.000), et de les libérer entièrement au moyen d'un paiement réalisé en numéraire d'un montant de deux cent vingt-cinq mille US Dollars (USD 225,000).

Preuve des fonds virés a été délivrée au notaire soussigné par la remise d'une copie du certificat de blocage de fonds émis par la banque détenant les comptes de la Société.

Le notaire soussigné a accepté cette preuve et l'a considérée comme suffisante afin de prouver que les fonds ont effectivement été virés sur les comptes de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais le contenu suivant:

"Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille US Dollars (USD 250.000) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 4.000.-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52611. Reçu huit cent sept euros trois cents (0,50% = 807,03.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009011368/242/142.

(090009947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**ITT Industries Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.533.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique en date du 10 décembre 2008, que:

- Madame Annette Markow-Blaich, née le 23 septembre 1955 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 122 Eschborner Landstrasse, 60489 Frankfurt am Main, Allemagne, a été nommée gérante de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Marc Schintgen, né le 9 mars 1965 à Luxembourg, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 9 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011104/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Inspicio 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 4.836.856,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.462.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of December.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Inspicio S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registred with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 136460 (the "Sole Shareholder") here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 December 2008.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Inspico 1 S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.462 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by the notary prenamed, on 1 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 708 dated 21 March 2008, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a deed drawn up by the undersigned notary on 13 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1110 dated 6 May 2008,

hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13.1 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 923,950.- (nine hundred and twenty-three thousand nine hundred and fifty Great Britain Pound) in order to raise it from its current

amount of GBP 3,912,906.- (three million nine hundred and twelve thousand nine hundred and six Great Britain Pound) to GBP 4,836,856.- (four million eight hundred and thirty-six thousand eight hundred and fifty-six Great Britain Pound) by creating and issuing 923,950 (nine hundred and twenty-three thousand nine hundred and fifty) new shares having the same features as the existing ones, with a nominal value of GBP 1.- (one Great Britain Pound) each (the "New Shares").

#### *Subscriptions and payments*

The Sole Shareholder declares to subscribe for all the 923,950 (nine hundred and twenty-three thousand nine hundred and fifty) New Shares, whereof:

- 71,142 (seventy-one thousand one hundred and forty-two) New Shares are fully paid up by a contribution in cash; and
- 852,808 (eight hundred and fifty-two thousand eight hundred and eight) New Shares are fully paid up by a contribution in kind consisting in a claim that the Sole Shareholder has against the direct subsidiary of the Company, Inspicio Group Limited.

The total contribution of GBP 923,950.- (nine hundred and twenty-three thousand nine hundred and fifty Great Britain Pound) relating to such 923,950 (nine hundred and twenty-three thousand nine hundred and fifty) New Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of GBP 71,142.- (seventy-one thousand one hundred and forty-two Great Britain Pound) representing the cash contribution is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary, who expressly acknowledges it.

As it appears from the valuation report presented to the notary, the management of the Company has evaluated the above mentioned contributions in kind at GBP 852,808.- (eight hundred and fifty-two thousand eight hundred and eight Great Britain Pound) which in the reasonable belief of the management of the Company is worth at least the par value of the shares issued in consideration.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

" **Art. 5. 1<sup>st</sup> paragraph.** The corporate capital is fixed at four million eight hundred and thirty-six thousand eight hundred and fifty-six Great Britain Pound (GBP 4,836,856.-) represented by four million eight hundred and thirty-six thousand eight hundred and fifty-six (4,836,856) shares of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

#### *Costs*

For the tax registration purposes, the capital increase is estimated at EUR 978,812.44 (exchange rate (median price) on December 23rd, 2008: EUR 1.- = GBP 0.94395).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française**

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Inspicio S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136460, ici représentée par Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Inspicio 1 S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de

Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 136462, constituée selon l'acte instrumenté par le notaire soussigné, en date du 1 février 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 708 du 21 mars 2008 (page 33974) et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 13 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1110 du 6 mai 2008 (page 53267),

et adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13.1 des Statuts et l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise consolidée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de GBP 923.950,- (neuf cent vingt-trois mille neuf cent cinquante Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 3.912.906,- (trois millions neuf cent douze mille neuf cent six Livres Sterling) à un montant de GBP 4.836.856,- (quatre millions huit cent trente-six mille huit cent cinquante-six Livres Sterling) par la création et l'émission de 923.950 (neuf cent vingt-trois mille neuf cent cinquante) nouvelles parts sociales ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes, d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

#### *Souscriptions et paiements*

L'Associé Unique déclare souscrire à toutes les 923.950 (neuf cent vingt-trois mille neuf cent cinquante) Nouvelles Parts Sociales, dont:

- 71.142 (soixante et onze mille cent quarante-deux) Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par un apport en numéraire; et

- 852.808 (huit cent cinquante-deux mille huit cent huit) Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en une créance que détient l'Associé Unique à l'égard d'une filiale directe de la Société, Insipicio Group Limited.

L'apport total de GBP 923.950,- (neuf cent vingt-trois mille neuf cent cinquante Livres Sterling) relatif à ces 923.950 (neuf cent vingt-trois mille neuf cent cinquante) Nouvelles Parts Sociales est entièrement alloué au capital social de la Société.

Le montant de GBP 71.142,- (soixante et onze mille cent quarante-deux Livres Sterling) représentant l'apport en numéraire est maintenant à la disposition de la Société, preuve en ayant été donné dûment au notaire qui la reconnaît expressément.

Comme il apparaît du rapport d'évaluation présenté au notaire, la gérance de la Société a évalué les apports en nature mentionnés ci-dessus à GBP 852.808,- (huit cent cinquante-deux mille huit cent huit Livres Sterling), ce qui, dans la conviction raisonnable de la gérance de la Société, équivaut au moins à la valeur nominale des parts sociales émises en échange.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social souscrit est fixé à quatre millions huit cent trente-six mille huit cent cinquante-six Livres Sterling (GBP 4.836.856,-) représenté par quatre millions huit cent trente-six mille huit cent cinquante-six (4.836.856) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune (ci-après définies comme les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés" "

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à EUR 978,812.44 (taux de change (median price) du 23 décembre 2008: EUR 1,- = GBP 0,94395).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 7.000 (sept mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. LAC/2009/40. Reçu quatre mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros six cents. Eur 0,5% = 4.894,06

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011584/5770/142.

(090010265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**OCM Luxembourg Chesapeake Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.874.

En date du 29 décembre 2008, OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., l'associé unique de la Société, a accepté de céder 250 parts sociales de la Société à Irving Place Capital Management, L.P., un Limited Partnership organisé selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 277 Park Avenue, 39<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10172, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé à la Delaware Division of Corporations sous le numéro 4567430.

En conséquence de cette cession, les parts sociales de la Société sont détenues de la manière suivante:

OCM Luxembourg POF IV S.à r.l. . . . . . 250 parts sociales

Irving Place Capital Management, L.P. . . . . . 250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Chesapeake Holdings S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009011110/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04551. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090009630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**IVB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 34.873.

*Extrait d'une dissolution du 19 décembre 2008*

Il résulte d'une dissolution du 19 décembre 2008 reçue par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, concernant la société IVB S.A. établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.873, que:

- le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur est lu et revu par l'assemblée.

- ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur pour toute responsabilité quelconque en relation avec cette fonction.

- l'assemblée générale adoptant les conclusions de ce rapport, les comptes de liquidation du 17 décembre 2008 sont approuvés.

- de la même façon, décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions, de quelque responsabilité que ce soit en relation avec la fonction concernée est accordée à:

\* Charles KAUFHOLD pour son mandat de liquidateur; et

\* Jean-Jacques SCHERER pour son mandat de commissaire à la liquidation.

- le rapport du liquidateur sur l'attribution de l'intégralité de l'actif aux actionnaires est approuvé.

- la liquidation est dûment et valablement clôturée.

- la Société a cessé d'exister à partir de ce jour.

- tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la présente auprès de l'ancien siège social.

Enregistré à Remich, le 30 décembre 2008, REM/2008/1591. - Reçu douze euros (12,00 €).

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.



Mondorf-les-Bains, le 16 janvier 2009.

ARRENSDORFF Roger

Notaire

Référence de publication: 2009011910/218/33.

(090010108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**ITT Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 85.519.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique en date du 10 décembre 2008, que:

- Madame Annette Markow-Blaich, née le 23 septembre 1955 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 122 Eschborner Landstrasse, 60489 Frankfurt am Main, Allemagne, a été nommée gérante de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Marc Schintgen, né le 9 mars 1965 à Luxembourg, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 9 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011113/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Domisa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.979.

La société CARDINAL TRUSTESS LIMITED, avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town (Tortola) Iles Vierges Britanniques, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société DOMISA S.A. (R.C.S Luxembourg B 123 979) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Cardinal Trustees Limited

Signature

Référence de publication: 2009011120/4642/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**LEA Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 138.038.

—  
Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2008

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LEA finance Luxembourg Sàrl, tenue en date du 1<sup>er</sup> novembre 2008:

- Acceptation du changement du siège social du L-1835 Luxembourg, 17, rue des jardiniers au 74 rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009011163/7524/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Domisa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.979.

—  
M. Simon W. BAKER, Mlle Dawn E. SHAND et Mlle Corinne NERE, demeurant tous professionnellement 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de la société DOMISA S.A. (R.C.S. Luxembourg B 123 979) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 31 décembre 2008.

S. Baker / C. Néré / D. Shand.

Référence de publication: 2009011122/4642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Creseer Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.300.

—  
La société CARDINAL TRUSTEES LIMITED, avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town (Tortola) Iles Vierges Britanniques, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société CRESEER FINANCE S.A. (R.C.S. Luxembourg B 115 300) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Cardinal Trustees Limited

Signature

Référence de publication: 2009011123/4642/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Creseer Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.300.

—  
M. Simon W. BAKER, Mlle Dawn, E. SHAND et Mlle Corinne NERE, demeurant tous professionnellement 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de la société CRESEER FINANCE S.A. (R.C.S Luxembourg B 115 300) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 31 décembre 2008.

S. Baker / C. Néré / D. Shand.

Référence de publication: 2009011125/4642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**PESCA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Pesca Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 39.315.

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "PESCA HOLDING S.A.", R.C.S. Numéro B 39.315, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1991, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 252 du 11 juin 1992. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant assemblée générale sous seing privée conformément à la loi du 10 décembre 1998, en date du 15 novembre 2001, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 439 du 19 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que douze mille (12.000) actions sur les douze mille (12.000) actions sans valeur nominale, représentant cent pourcent (100%) du capital social de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (298.000.- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signée "ne varietur", portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Changement de la dénomination de la société de "PESCA HOLDING S.A." en "PESCA Spf S.A.";
- 3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 26 avril 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 26 avril 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.";

4) Suppression subséquente du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;

5) Réduction de capital social à concurrence de EUR 213.000,00 (deux cent treize mille euros) pour le ramener de EUR 298.000,00 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille euros) à EUR 85.000,00 (quatre-vingt-cinq mille euros) par remboursement du montant aux actionnaires au prorata de leur participation sans réduction du nombre des actions;

6) Modification subséquente des articles 1, 4, 5 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame/Monsieur la/le Président(e) et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de "PESCA HOLDING S.A." en "PESCA Spf S.A."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 26 avril 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 26 avril 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide suite à la transformation de la société de holding en société de gestion de patrimoine familiale de supprimer le mot "holding" et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 213.000,00 (deux cent treize mille euros) pour le ramener de EUR 298.000,00 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille euros) à EUR 85.000,00 (quatre-vingt-cinq mille euros) par remboursement du montant aux actionnaires au prorata de leur participation sans réduction du nombre des actions.

#### *Sixième résolution*

Suite aux résolutions précédente l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 1, 4, 5, premier alinéa des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

Les articles 1, 4, 5 premier alinéa, et 11 des statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) luxembourgeoise, dénommée "PESCA Spf S.A."

" **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 26 avril 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 26 avril 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

" **Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social est fixé à quatre-vingt-cinq mille euros (85.000,- EUR) représenté par douze mille (12.000) actions, sans désignation de valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: s. Ortwerth, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 7 janvier 2009. LAC/2009/601. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011580/5770/118.

(090010572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---

**Alcogro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 96.922.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2008*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur VAN DEN ABBEEL Denis, demeurant 4, route de Bigonville à L-8832 ROMBACH/MARTELANGE, en qualité de président du conseil d'administration pour une durée correspondant à celle restante pour son mandat d'administrateur. Son mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

Rombach/Martelange, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

VAN DEN ABBEEL Stéphan

/ VAN DEN ABBEEL Denis

/ VAN DEN ABBEEL Arthur.

Référence de publication: 2009011130/597/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03789. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Eric Bommel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 136.670.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2008*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Eric Bommel S.A., tenue en date du 1<sup>er</sup> novembre 2008:

- Acceptation du changement du siège social du L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers au 74, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009011132/7524/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07838. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Retail France Investissement, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.376.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 décembre 2008 les décisions suivantes:

- Reconnaître et accepter la démission de M. Benoît Prat-Stanford en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, et

- Reconnaître et accepter la démission de M. Neil Leslie Jones en tant que gérant de la Société avec effet au 2 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009011134/1092/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Dreadnought Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 162.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.179.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 17 novembre 2008*

*Deuxième Résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur de José CORREIA de son poste de Gérant A de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009011135/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02674. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Patron Eurosail Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 142.148.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 9 décembre 2008*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance nomme EWA REVISION S.A., ayant son siège social au 45, avenue J F Kennedy, L-9053 Ettelbruck, au poste de réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Pour extrait

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2009011136/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02679. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Socoma Exploitation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 62.858.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2008, que:

1. Monsieur Jean MOLITOR, demeurant à L-6973 Rameldange, 2, Am Beiebiérg a démissionné comme administrateur.
2. Madame Nicole MULLER, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 10, rue des Prés a été nommée administrateur, pour une durée 2009.
3. Madame G. DONVEN, demeurant à L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon a démissionné comme commissaire aux comptes.
4. Monsieur Jean MOLITOR a été nommé commissaire aux comptes.

Am Beiebiereg L 6973 Rumeldange pour une durée 2013

Pour copie conforme  
François MULLER  
Administrateur

Référence de publication: 2009011140/6592/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03719. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.571.

Par résolutions signées en date du 21 novembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Charles Lynam, avec adresse au 130, Bickenhall Mansions, Bickenhall Street, W1U 6BT Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de Classe B, avec effet immédiat;

- nomination de Alison Wood, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de Classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009011139/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**AYMS Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 124.877.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2008*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AYMS Audit Sarl, tenue en date du 1<sup>er</sup> novembre 2008:  
- Acceptation du chargement du siège social du L-1835 Luxembourg, 17, rue des jardiniers au 74 rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2009011141/7524/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07835. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Metal Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.573.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 11 décembre 2008*

- Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Mario CORDONI comme Président du Conseil d'Administration. Le mandat de Président de Monsieur Mario CORDONI viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de 2010. Monsieur Mario CORDONI est né le 18 mai 1959 et demeure professionnellement au 25 Parkside, Knightsbridge 28-56, SW1X 7JW, Londres, Angleterre.

Monsieur Mario CORDONI est né à Turin, Italie

Le 11 décembre 2008

Certifié conforme

METAL FINANCE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009011150/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Golden Hope Investments (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 815.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.946.

Par résolutions signées en date du 15 décembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Tong Poh Keow, avec adresse au 2, Wisma Consplant 1, Jalan SS 16/4, 47500 Subang Jaya, Selangor, Malaisie, de son mandat de gérant avec effet immédiat;

- nomination de Mohd Hairul Bin Abdul Hamid, avec adresse au 4, Jalan Platinum, 7/43D Seksyen 7, 40000 Shah Alam, Selangor Darul Ehsan, Malaisie, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009011142/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04646. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.304.

Par résolutions signées en date du 28 novembre 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Charles Lynam, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

- nomination de Alison Wood, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009011144/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04655. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

---

**Electro-KW, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 2, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 87.885.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mertzig, le 20.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009011604/800587/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 janvier 2009, réf. DSO-DA00269. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090010124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

---